

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

**4 Février 2016 – 18h00**

*Salle de Conférence – Maison du Conseil Général*

### Ordre du jour

#### 1<sup>ère</sup> partie : SYMBORD

- Intégration CCBD :
  - Adhésion de la communauté de communes les Balmes Dauphinoises au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné et extension du périmètre du Scot -
  - Proposition de nouveaux statuts du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
- Débat d'Orientations Budgétaires 2016 du budget principal
- Délibération autorisant le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget primitif
- Désignation représentant Agence d'Urbanisme
- Tableau de bord SCoT
- Présentation de l'avis du Conseil Local de Développement sur le PADD débattu le 1<sup>er</sup> octobre 2015

#### 2<sup>ème</sup> partie : CDRA

- Débat d'Orientations Budgétaires 2016 du budget annexe
- Tableau de bord CDRA

---

**Présents** : Mesdames, Messieurs, ANDREU Jean-Louis, BERETTA Daniel, BERNET Raymond, BON Bruno, BONNARD Olivier, BOURGIER Bernard, BRENIER Jean-Yves, CHAMPIER Jean-Claude, CHOLLIER Patrick, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, FEUILLET Marcel, FOUR Bernard, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LANFREY Philippe, MICHOU Daniel, MOLINA Adolphe, MOREL Fernand, N'KAOUA Pascal, PERRIN Marie Lise, ROSTAING Frédéric, ROUX Elisabeth, TUDURI Alain

**Suppléants** : Monsieur BERNET supplée Monsieur GEHIN

**Pouvoirs** : Monsieur DEZEMPTTE donne pouvoir à Monsieur JOANNON, Monsieur MARTIN donne pouvoir à Monsieur GIROUD

---

Le Président ouvre la séance à 18h00 après validation du quorum.

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur GINDRE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

#### **Approbation de compte-rendu :**

Le compte-rendu du Conseil syndical du 01/10/2015 est approuvé à l'unanimité.

## 1ère partie : SYMBORD

- Intégration CCBD : Adhésion de la communauté de communes les Balmes Dauphinoises au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné et extension du périmètre du Scot -

Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet de fusion de la Communauté de communes les Balmes Dauphinoises avec les communautés de communes de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs a conduit cette dernière à délibérer le 9 décembre 2015 afin de demander son retrait au SCoT Nord-Isère et son adhésion au SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Le 14 janvier 2016, par lettre recommandée avec accusé réception, la CCBD a notifié au Syndicat Mixte cette décision.

Le Président informe l'assemblée que selon le Code Général des collectivités territoriales, le conseil syndical dispose de trois mois pour se positionner faute de quoi son avis est considéré comme favorable.

Ensuite, le Syndicat devra également consulter pour avis ses EPCI qui disposeront du même délai pour se positionner.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la décision d'extension (Arrêté Préfectoral) emportera automatiquement extension du périmètre du schéma de cohérence territoriale.

Il est proposé aux conseillers syndicaux de délibérer sur cette demande d'adhésion qui permet, par anticipation de la fusion des 3 EPCI prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une poursuite de la procédure de révision générale sur le bon périmètre.

Les conseillers syndicaux approuvent l'intégration de la Communauté de communes les Balmes Dauphinoises

**ADOPTÉ** à : 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

M<sup>me</sup> PERRIN Marie Lise et M. N'KAOUA Pascal rejoignent le Conseil à 18h15

- Proposition de nouveaux statuts du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Monsieur le Président rappelle que les modifications statutaires peuvent porter sur la composition du syndicat mixte (adhésion de nouveaux membres, retrait de membres), sur l'objet du syndicat, sur les conditions de répartition des charges entre les membres, sur la représentation des membres au sein du syndicat.

Les modifications sont opérées suivant les règles prévues par les statuts (article 12 des statuts du syndicat Mixte).

Le président propose de modifier les statuts du Syndicat Mixte afin d'intégrer le nouveau membre.

**ADOPTÉ** à : 26 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

- Débat d'Orientations Budgétaires 2016 du budget principal

Monsieur le Président rappelle que pour les établissements publics de coopération intercommunale et groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (art. L.5211-36 du CGCT), l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précède son vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire ne présente pas de caractère décisionnel, il vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président énonce les principes de gestion budgétaire du Syndicat Mixte :

- Le budget respecte la répartition des compétences du Syndicat Mixte puisque chaque adhérent au syndicat mixte doit contribuer à la compétence à laquelle il adhère.
- Le budget est structuré en un budget principal lié au fonctionnement de la structure et à la compétence SCOT et 1 budget annexe lié à la compétence CDRA
- Les budgets principal et annexe sont établis au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes. Les cotisations 2016 seront donc établies au plus juste.
- Sur le budget CDRA : pour les recettes du Conseil Général et de la Région Rhône Alpes, encaissement en 2016 de 50 % des subventions prévues sur l'année 2016 + solde de l'année 2015.

Les conseillers syndicaux valident ces principes de gestion

**Pour le budget principal, les principales propositions d'orientations budgétaires validées sont :**

- **Dépenses de fonctionnement :**

Baisse des charges à caractère général : 97 500 € en 2015 / 94 000 € en 2016

- **Dépenses d'investissement :**

Etudes révision SCoT : Agence d'Urbanisme : 32 500 €

Evaluation Environnementale : EVEN : 26 000 €

Actualisation diagnostic commerce : 1 000 €

- **Recettes de fonctionnement :**

Les subventions pour la révision du SCoT : Monsieur le Président propose d'inscrire une subvention de l'Etat (DGD) en 2016 de 10 000 €

La population DGF étant de 89 541 habitants, la prévision de cotisation pour l'année 2016 est :  
entre 2.40 € et 2.45 € / habitant

Après avoir laissé la parole aux conseillers syndicaux, Monsieur le Président conclut le débat d'orientations budgétaires en proposant une délibération sans vote, prenant acte de la tenue du débat.

- Délibération autorisant le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget primitif

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après débat, le Conseil Syndical autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif et à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**ADOPTÉ** à : 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

• Désignation du représentant à l'Agence d'Urbanisme

Les statuts de l'Agence d'Urbanisme ont été modifiés le 25 juin 2015 et une nouvelle Assemblée Générale sera installée le 29 mars 2016. Elle désignera le nouveau conseil d'Administration et le nouveau Bureau.

Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné est membre de l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et doit disposer d'un représentant à l'Assemblée Générale (contre 2 précédemment).

Monsieur le Président déjà représentant à l'Agence d'Urbanisme se propose pour représenter le Syndicat.

Le Conseil syndical nomme M. Gérald JOANNON

**ADOPTÉ** à : 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

• Tableau de bord SCoT

M. Jean-Yves BRENIER présente le tableau de bord du SCoT :

- Avis rendus par le Bureau Syndical en 2015 : *Projet de PLU de Dizimieu (14/10/2015) > avis favorable*
- Réunions PLU : environ 70 réunions durant l'année 2015 réparties sur 24 communes du territoire. Participations aux réunions publiques PLU à : Courtenay ; Parmilieu et Veyrins-Thuellin.
  - Assistance - conseil sur des projets urbains : total de 27 réunions sur 7 communes.
  - Formation à destination des élus et des techniciens (en partenariat avec le CAUE) : un atelier a eu lieu le 29 mai 2015 à Courtenay. *D'autres ateliers seront proposés durant l'année 2016.*
- Mise en œuvre du SCOT – état d'avancement au 31/12/2015 :

31 communes disposent d'un PLU approuvé avec la répartition suivante :

- 4 PLU pré-SCoT dont 2 en cours de révision
- 13 PLU post SCoT dont 3 en cours de révision
- 12 PLU post SCoT et Grenelle
- 1 PLU en zone blanche (Corbelin)

16 communes disposent toujours de POS dont 3 communes sont en phase administrative d'arrêt. Les 13 autres communes sont en cours de révision.

Afin de tenir compte de l'échéance de caducité des POS fixée au 27 mars 2017 : le SYMBORD recommande un arrêt des PLU (au+ tard) pour l'été 2016 afin, compte tenu des délais de la phase administrative, de pouvoir disposer d'un PLU opposable pour la fin mars 2017.

**NB** : En cas de contentieux et d'annulation du document, la commune serait directement concernée par le RNU, le POS n'ayant plus aucune valeur juridique.

- Présentation de l'avis du Conseil Local de Développement sur le PADD débattu par le Conseil Syndical du 1er octobre

Monsieur MANSIAUX, Président du CLD présente l'avis du CLD.

A la suite de cette présentation, Monsieur BONNARD prend la parole afin de lire à l'assemblée le courrier qu'il a adressé au CLD après réception de cet avis.

Il tient à réaffirmer que l'axe Nord-Sud se dégrade depuis bientôt 10 ans et que l'état de l'infrastructure et son utilisation par des véhicules de gros gabarit ont poussé les élus à inscrire le renforcement de cet axe comme prioritaire dans le PADD du SCoT. Il s'agit de répondre à un besoin pour les habitants (apaiser les centres-bourgs) et à un besoin pour l'économie.

Enfin, l'avis présenté par le CLD est trop ciblé sur une intercommunalité, l'agglomération pontoise.

Monsieur le Président du CLD précise que la situation concernant l'agglomération pontoise est particulière en matière de mutualisation et de coopération. Si elle fonctionne bien sur les autres intercommunalités du territoire, elle a montré ses limites dans cette partie du territoire et c'est pourquoi, il serait peut-être plus efficace d'y envisager une fusion des communes.

Enfin, Monsieur le Président du CLD précise que l'avis, présenté ce soir, a été validé par l'ensemble du Bureau du CLD et à l'unanimité. Ce Bureau est représentatif de la société civile des 3 intercommunalités adhérentes au Syndicat Mixte.

Monsieur JOANNON indique qu'il partage le même avis que Monsieur BONNARD concernant l'axe Nord-sud. Il s'agit d'anticiper les difficultés.

Enfin, il précise que la question de la mutualisation ne passe pas forcément par une fusion des communes.

Monsieur GINDRE souligne l'intérêt pour le Syndicat Mixte de s'appuyer sur une structure telle que le CLD qui fait un travail d'analyse intéressant et qui a permis de mettre en avant quelques faiblesses du diagnostic. Certains thèmes mis en avant dans le PADD ont été faiblement abordés dans le diagnostic.

Certaines corrections sont en cours, il s'agit d'avoir une cohérence d'ensemble sur le dossier.

Les remarques du CLD font avancer le dossier même s'il y a des points de désaccord.

Monsieur GIROUD souhaite que l'on n'oppose pas les territoires. Il ne faut pas opposer ou mettre en concurrence l'Est et l'Ouest du territoire qui ont chacun des besoins spécifiques. Il ne faut pas opposer l'axe N-S et le contournement de l'agglomération pontoise.

En ce qui concerne, la priorisation des actions, c'est peut-être l'aspect financier des projets qui permettra de réaliser cette « hiérarchie ».

Monsieur BONNARD tient à rappeler qu'il est très satisfait du PADD.

Monsieur MOLINA intervient sur les questions de transport en commun et précise qu'il faut être conscient des réalités financières, en ce qui concerne le tram-train jusqu'à Crémieu. Il n'y a pas assez de population dans ce secteur et peut-être que l'évolution démographique nécessaire à une viabilité de l'infrastructure, n'est pas souhaitable.

Monsieur MANSIAUX précise qu'il n'a pas abordé la question du tram-train dans la présentation. En effet, le CLD a travaillé sur le transport en commun de manière générale. Tous les types de transport, alternatifs à la voiture « solo », ont mis en avant par le CLD.

Monsieur JOANNON remercie le CLD pour cette présentation.

## 2ème partie : CDRA

### • Point sur la démarche LEADER

M. GIROUD rappelle à l'assemblée que le Symbord a porté la candidature portée pour le compte des deux communautés de communes Isle Crémieu et Pays des Couleurs en novembre 2014.

En juillet 2015 la candidature a été acceptée par la Région Rhône Alpes (autorité de gestion)

En février 2016 : Sollicitation des deux communautés de communes pour une mise en œuvre en 2016 par le SYMBORD.

En quelques mots LEADER c'est :

*Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale*

- **Appel à projet** européen, issu du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural)
- **Territoire** constitué en **GAL** (Groupe d'Actions Locales), partenariat **public/privé**
- Gouvernance : un **comité de programmation** composé d'élus et de membres de la société civile (au moins 50%)

#### ❖ **Les grands principes du programme :**

- stratégie locale de développement
- mobilisation des acteurs locaux publics et privés,
- pratiques innovantes / valeur ajoutée
- approche ascendante, globale multi-secteurs
- coopération / mise en réseau

#### ❖ **Candidature sélectionnée en juillet 2015 par la Région Rhône-Alpes (autorité de gestion du programme)** - Première version du dossier du 31/10/14 retravaillée et redéposée le 15/05/15

#### ❖ **Périmètre** : CC de l'Isle Crémieu et CC du Pays des Couleurs

#### ❖ **Priorités ciblées :**

« Territorialisation des économies rurales » et « Changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources »

#### ❖ **Stratégie retenue :**

« Boucle du Rhône en Dauphiné : la haute qualité rurale dans l'aire métropolitaine »

➔ **1,70 M€ de fonds européens accordés pour les projets locaux** (2,04 M€ sollicités)

### • TABLEAU DE BORD CDRA

Suite à la suspension des CDDRA en 2014, la Région a mis en place pendant la période transitoire un budget pour financer les projets du territoire Boucle du Rhône :

- 28 fiches actions proposées
- Projets transversaux (BRD), intercommunaux ou communaux à vocation intercommunale (avec validation de l'EPCI concerné)
- Priorité à l'investissement : 60% des budgets en investissement
- Délibération de chaque porteur de projets
- Validation de la programmation 2016 en comité de pilotage CDRA le 02/11/2015

Intitulé	Maître d'ouvrage	Dépenses	Subvention sollicitée
1-2 Restructuration urbaine agglomération pontoise	Pont de Chéruy	295 000	88 500
1-6 Cheminements doux 2è tranche Chavanoz	Chavanoz	113 264	32 479
2-3 Valorisation pédagogique Référentiel formes urbaines	Syndicat mixte BRD	10 000	5 000
2-4 Valorisation des savoirs faire locaux - Restauration lavoir lauzes	Commune d'Optevoz	32 794	9 838
2-4 Valorisation des savoirs faire locaux - Restauration montée Caperon	Commune de Passins	50 000	15 000
2-4 Valorisation des savoirs faire locaux - Actions transversales	Syndicat mixte BRD	65 000	32 500
2-4 Conception de haltes patrimoine le long de ViaRhôna	Syndicat mixte BRD	52 500	26 250
4-5 Etude sur les plantes invasives et la méthanisation	Comité de territoire BRD	16 990	8 495
4-7 Animation Poursuite projets 2016 PSADER 37 j	Chambre d'agriculture Isère	14 954	7 477
4-7 Animation /Emergence dynamique 2016 LEADER 39 j	Chambre d'agriculture Isère	11 422	3 427
5-1 Aménagement en lien avec ViaRhôna	CC Isle Crémieu	200 000	70 000
5-1 Hébergement collectif en lien avec ViaRhôna	Montalieu-Vercieu	328 400	190 000
6-1 Etude Transport à la demande	Agence de mobilité du Nord Isère	25 000	12 500
7-1 Animation généraliste CDRA 2016 0,5 ETP - Animateur	Syndicat mixte BRD	32 000	16 000
7-1 Animation généraliste CDRA 2016 0,4 ETP - Assistante	Syndicat mixte BRD	18 000	9 000
7-1 Animation CLD 2016	Syndicat mixte BRD	28 100	24 705
7-2 Convention Ageden 2016	Syndicat mixte BRD	16 550	8 275
8-2 Etude préopérationnelle Aménagement ZA Hières sur Ambry	CC Isle Crémieu	21 332	10 666
8-2 Aménagement ZA filière Patrimoine/Environnement	CC Isle Crémieu	95 487	28 646
8-2 Etude de faisabilité filière Lauze	CC Isle Crémieu	25 000	12 500
9-3 Organisation de la filière Truffe Isle Crémieu - commercialisation	Syndicat mixte BRD	20 000	10 000
9-3 Accroître le regroupement de parcelles forestières	ASLGF Nord Isère	7 500	3 750
10-1 Ingénierie Création d'entreprise 2016	Initiative Nord Isère	88 000	44 000
11-1 Mise en place du label Bistrot de Pays	Syndicat mixte BRD	35 000	17 500
11-1 Actions collectives Commerce de proximité	ACABRED	20 000	10 000
14-1 Animation volet Tourisme-Patrimoine 2016 0,35 ETP	Syndicat mixte BRD	21 000	10 500
14-2 Décliner une identité graphique, un plan de communication touristique	CC Isle Crémieu	70 000	28 000
17-2 Projet culturel Isle Crémieu saison 2016-2017	CC Isle Crémieu	87 500	35 000
17-2 Projet culturel Pays des Couleurs saison 2016	CC Pays des Couleurs	46 301	23 151
	Total Fonctionnement		311 779
	Total Investissement		481 379
<b>Rappel budget 793 158 €</b>	<b>Total global</b>		<b>793 158</b>

- Débat d'Orientations Budgétaires 2016 – Budget annexe CDRA

Monsieur Christian GIROUD présente les orientations budgétaires :

L'année 2016 sera la dernière année de mise en œuvre du CDRA.

Pendant 6 ans les cotisations versées par les collectivités adhérentes ont permis de financer les actions transversales du contrat. Un bilan financier sera réalisé en début d'année prochaine. Comme convenu en début de CDRA, l'excédent sera redistribué aux collectivités adhérentes.

M. Christian GIROUD propose (attente délibération des 2 CC Isle Crémieu et Pays des Couleurs) la prise en charge de la mission LEADER par le SYMBORD.

Il présente les principales dépenses attendues :

Référentiel des formes urbaines	59 235 €
Valorisation du patrimoine (trail, ateliers savoirs faire, guide...)	60 000 €
Haltes patrimoniales	50 000 €
Participation Plateforme Initiative Nord Isère	44 000 €
Participation Agence de mobilité Nord Isère	50 000 €
Participation ACABRED	10 000 €

La méthode de calcul est la même que celle validée en 2010 :

Budget CDRA 2016 : hypothèse pop **CDRA** = 75380 habitants (DGF 2015)  
82 918 € à financer / Cotisation :  $82\,918 / 75\,380 = 1,10$  €/hab. pour la partie CDRA  
hypothèse pop **LEADER** = 64 102 habitants (DGF 2015)  
70 512 € à financer / Cotisation :  $70\,512 / 64\,102 = 1,10$  €/hab. pour la partie LEADER

Pour rappel, les cotisations des années antérieures sont les suivantes :

2010 : 2,78 €                      2011 : 2,74 €  
2012 : 2,69 €                      2013 : 2,55 €  
2014 : 2,30 €                      2015 : 2,28 €  
2016 : 1,10 € + 1,10 €, soit 2,20 € (pour les 2 CC) et 1,10 € pour les 3 communes isolées

Monsieur le Président conclut ce débat d'orientations budgétaires en proposant une délibération sans vote.

Monsieur Alain TUDURI tient à remercier l'équipe du CDRA pour avoir accueilli les communes dites « isolées » dans le Contrat de Développement Rhône Alpes. Il regrette que ces mêmes communes n'aient pas pu être acceptées dans le programme LEADER.

Le Président clôt la séance à 19h45 et remercie les personnes présentes

**PROCHAINE REUNION DU SYMBORD :**  
**Conseil Syndical**

**le 17 MARS à 18h00 Salle de conférence du Conseil Général à Crémieu**